

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 025-212501332-20221107-DELIB202258-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**COMMUNE DE CHATILLON LE DUC**  
**Séance du 07 novembre 2022**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 5
- Absents : 1

La convocation du Conseil  
Municipal a été faite le : 28  
octobre 2022

Le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette  
délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le 08  
novembre 2022

Catherine BOTTERON



L'an deux mille vingt-deux, le 07 novembre 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Fabien PELLETIER, Maire-adjoint.

M. Fabien PELLETIER a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Yasmina CATTIN, Marie-Christine BERTRAND, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR, Renaud COLSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Catherine BOTTERON donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET, Nicole GRANDFOND donne pouvoir à Mme Annie POIGNAND, Mme Séverine PUTOT donne pouvoir à M. Simon DUGAS, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD, Mme Laëtitia MOUCHET donne pouvoir à M. Fabien PELLETIER

Absents : Pierre MONTRICHARD

**- Délibération 2022-58 : décisions du maire**

M. Fabien PELLETIER informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33 en date du 08 octobre 2020, prises en application des articles L.2122 22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

La Décision du Maire, portant le numéro DM n° 2022-22 est consultable en Mairie et a été envoyée par mail avec la convocation au présent conseil.

**Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.**

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :